

Compte rendu de la séance du 09 octobre 2015

Date de la convocation: 01/10/2015

L'an deux mille quinze et le neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MICHEL

Présents : Alain MICHEL, Emile BADIH, Jérémie BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL, Thomas MINI, Christine MARCELLIN, Denis PICHON, Nicolas WIERZBINSKI

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Laëtitia COLLET

Ordre du jour:

- Démission de Mme Monique Ouvrier-Bufferet de son poste de conseillère municipale
 - Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet
 - Approbation du compte rendu de la séance du 11 septembre
 - Mise en place d'un cahier de travail des employés communaux
 - Modification du poste de l'agent de cantine
 - Indemnité de la perceptrice
 - Aménagement de la zone constructible aux Auches
 - Travaux de sécurisation du pylone ERDF aux Auches
 - Projet de construction de 3 logements communaux aux Auches
 - Délibérations modificatives de crédits
 - Entretien de la voirie impasse des jardins
 - Appui technique pour la réalisation de l'assainissement aux Forests
 - Nomination des garants de la coupe affouagère
 - Motion loups
-

La séance est ouverte à sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.

M le Maire fait part du courrier de démission de sa fonction de conseillère municipale de Mme Monique OUVRIER-BUFFET.

M le Maire informe le conseil municipal qu'il a oublié de mentionner "questions diverses" sur la convocation et demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour les aborder tout de même. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

M le Maire informe le conseil municipal qu'il a oublié lors de la séance précédente de faire approuver le compte rendu de la séance du 10 juillet, et passe donc au vote l'approbation de ce dernier.

Le conseil municipal approuve à 9 voix pour et 1 contre le compte rendu de la séance de juillet.

M le Maire passe ensuite au vote l'approbation du compte rendu de la séance du 11 septembre.

Le conseil municipal approuve à 9 voix pour et 1 contre le compte rendu de la séance de septembre.

1-Mise en place d'un cahier de travail des employés communaux

M le Maire demande à M Emile Badih le bien fondé de sa demande de cahier de travail des employés communaux. Ce dernier se réfère à M Jeremi Baranowski qui était le demandeur initial il y a quelques mois auparavant. Celui-ci explique que cette demande est une démarche positive destinée à informer la population désireuse de connaître la nature des missions les plus importantes accomplies par les

employés communaux. M le Maire rappelle que les employés communaux et leurs travaux relèvent de sa responsabilité exclusivement.

M le Maire s'engage à faire un petit compte rendu des missions accomplies par les employés municipaux lors des séances de conseil municipal.

2-Modification du poste d'agent de cantine

M le Maire fait le point sur le poste d'agent de cantine suite à la livraison des repas à la porte de la cantine, ce qui évite à l'agent de cantine de se déplacer.

Jusqu'alors l'agent de cantine travaillait 16h50 par semaine scolaire et était payée 13h hebdomadaire toute l'année, son contrat étant annualisé.

N'ayant plus besoin de descendre pour chercher les repas d'une part, et devant se rendre disponible lors des Temps d'Activité Périscolaire d'autre part, ses horaires de travail sont modifiés. Elle travaille donc depuis la rentrée de septembre dernier 22h50 par semaine en période scolaire pour être payé 17h30 hebdomadaire toute l'année, son contrat étant annualisé.

Il conviendrait de régulariser officiellement sur son contrat ces modifications.

Suite à l'intervention d'un parent d'élève sur des problèmes rencontrés avec l'agent de cantine, le conseil municipal décide de différer cette décision à une date ultérieure, et demande à M le Maire de convoquer l'agent pour l'entendre sur ces problèmes dès le lundi suivant. Les heures effectuées en plus par cet agent lui seront réglées en heures complémentaires jusqu'à la modification éventuelle de son contrat.

3-Indemnité de conseil du receveur municipal (D 2015 062)

Mr Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'attribution des indemnités de conseil octroyées à Mme Barbara JOUVE, receveur municipal.. Il donne lecture du document transmis par la trésorerie à ce sujet faisant référence aux décrets et arrêtés en vigueur, et précise que Mme Jouve ne sollicite pas l'attribution de l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Le conseil municipal, ouïe l'exposé de M le Maire, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an au receveur municipal selon la durée de la mandature de Mme Jouve.

4-Aménagement de la zone constructible des Auches

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'une zone aux Auches est portée constructible sur le POS et sur le projet de PLU et que plusieurs propriétaires ont l'intention de construire. Il propose de réfléchir à l'aménagement de cette zone en termes d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de réseau ERDF.

Il passe la parole à M Jeremi Barnowski qui expose diverses solutions possibles, de la viabilisation au cas par cas, à la viabilisation d'ensemble de manière durable.

M le Maire demande de voter sur le principe d'un aménagement commun d'ensemble sous réserve de l'accord des propriétaires riverains concernés par les servitudes de passage qui seront alors nécessaires. Mme Adèle Kuentz ne souhaite pas participer à ce vote.

Le conseil municipal décide à 6 voix pour, 2 contre et 1 abstention de retenir le principe d'un aménagement global de cette zone et demande à M le Maire de contacter les différents propriétaires riverains concernés.

5- Travaux de sécurisation du pylone ERDF aux Auches

M le Maire informe le conseil municipal que ERDF va réaliser des travaux de mise à la terre des maisons HLM situées à proximité du pylone des Auches, et isoler le pied de ce pylone en 2016.

Il est donc nécessaire de réfléchir à ce qu'il est possible alors de faire sous ce pylone (parking...)

6- Projet de constructions de 3 logements communaux sur le terrain communal aux Auches

M le Maire présente l'avant projet sommaire établi par Natur'Arch et demande au conseil municipal de se positionner sur celui-ci. Les avis sont partagés concernant la location, la vente de terrains viabilisés, le retour sur investissement des locations, le montage financier.....

M le Maire propose une réunion de travail avec l'architecte pour revoir le coût de ce projet et établir un montage financier de cette éventuelle opération communale.

7-Délibération modificative crédit BG (D 2015 065) : étude logements communaux

M le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération modificative de crédits au budget général est nécessaire pour le règlement du solde des honoraires de l'architecte ayant travaillé sur le projet des logements communaux aux Auches : 1080€ sont à prendre aux dépenses imprévues et à imputer au programme Etude des logements communaux. Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à 8 voix pour 1 contre et 1 abstention, de prendre cette délibération modificative de crédits.

8-Délibération modificative crédits BT (D 2015 064) : remplacement bus scolaire

M le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération modificative de crédits au budget transport est nécessaire pour le règlement de la facture de la Sarl Lafaille concernant le remplacement du bus scolaire en panne en septembre : 2000 € sont à prendre aux dépenses imprévues, 2000 € à l'article maintenance, pour abonder de 4000 € l'article de location de bus.

Cette facture devrait être en partie remboursée par Carrosserie Vincent qui a vendu le bus à la commune en Août.

9-Entretien de la voirie impasse des jardins

M le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré les propriétaires de l'impasse des jardins et qu'ils seraient d'accord pour son entretien communal. Le conseil municipal demande à M le Maire de demander aux propriétaires la rétrocession à la commune de cette impasse dans le but de la goudronner dans un futur proche, en attendant il sera réaliser un entretien sommaire.

10-Appui technique 2 filières assainissement Les Forests (D-2015-066)

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de réaliser 2 filières d'assainissement au hameau des Forests. Un appui technique au montage des dossiers et à la mise en place du projet est nécessaire pour aider le secrétariat de mairie dans cette tâche très particulière.

Pour cela 2 cabinets d'étude ont fait leur proposition :

- Hydrétudes pour un montant de 6 966 € 70 hors taxe
- Aqu'Ter pour un montant de 1 900 € hors taxe

Le conseil municipal, après avoir étudié ces 2 offres, et après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir le bureau d'étude Aqu'Ter pour l'appui technique pour la mise en place des 2 filières d'assainissement au hameau des Forests pour un montant hors taxe de 1900€ .

11-Garants de la coupe affouagère

M le Maire informe le conseil municipal qu'une quinzaine de personnes sont inscrites sur la liste de pré-inscription à une liste affouagère et qu'il va en informer la nouvelle garde forestière pour mettre en place cette nouvelle coupe affouagère rapidement.

12-Soutien motion du Col du Glandon 2015 (D 2015 061)

M le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu de l'association des maires du département des Alpes de Haute Provence une demande de soutien à la motion du col du Glandon pour soutenir le pastoralisme face à la problématique du loup. Cete motion fait suite à celle déjà prise en fin d'année 2014.M le Maire donne lecture de cette motion.

Le maire demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 7 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, de soutenir la motion du Col du Glandon.

Questions diverses :

***Éclairage public :** Plusieurs personnes ont fait part d'un éclairage tardif le soir et d'un manque d'éclairage le matin M le Maire va reprendre contact avec ETEC pour envisager une meilleure solution d'éclairage public que l'horloge qui fonctionne actuellement

***Entretien sous les lignes téléphoniques :** M le Maire informe le conseil municipal qu'un bûcheron professionnel va effectuer l'élagage des arbres sous les lignes téléphoniques au bas de la commune

***Achat pour l'aménagement du village:** Mme Laetitia Collet propose d'effectuer plusieurs achats pour le village : corbeilles à papiers, bornes canines, cendriers muraux... Le conseil municipal charge M le Maire d'effectuer ces achats sur les propositions de Mme Collet.

***Vitesse de circulation dans le village :** Les services du Conseil Départemental 04 ont fait part de la vitesse moyenne de circulation dans le village suite à leurs mesures : 25 kms/heure. Ces services proposent de mettre au village à proximité de l'école un panneau triangulaire "présence d'enfants" et un autre aux Auches. Mme Collet propose de faire repeindre le marquage au sol. Le conseil municipal accepte ces propositions.

***Location de la maison commune pour les fêtes de fin d'année :** Les inscriptions en mairie pour la location de la maison commune pour la période des fêtes de Noël sont à faire en mairie jusqu'au 30 novembre. Un tirage au sort sera effectué le 1er décembre. La maison commune n'est pas libre à la location pour le réveillon du jour de l'an, le foyer rural de Mont Sérieux l'ayant déjà réservé.

***Réfection de la salle de bains de la villa des Auches :** M le maire présente au conseil municipal la demande de la famille Wierzbinsky, locataire de la villa communale aux Auches impasse des jardins, pour la réfection de la salle de bains. Un autre devis va être demandé pour pouvoir étudier cette demande.

***Réseau irrigation du bas :** Mme Gisèle Maurel fait part au conseil municipal d'un incident survenu sur le réseau d'irrigation au hameau de Jussel. L'entreprise travaillant actuellement dans ce hameau sur un chantier de constructions de maisons faites par des particuliers fera intervenir son assurance pour réparer les dégâts survenus à une borne d'irrigation et ayant occasionnés des inondations chez certains habitants.

Les services du Conseil Départemental effectuant le débroussaillage en bordure de route ont endommagé 2 sorties de bornes d'irrigation, l'assurance prendra en charge les réparations.

Les résultats des contrôles de l'Agence de l'Eau sur les 2 réseaux d'irrigation haut et bas Piégut sont conformes à la législation.

***Colombarium:** Suite à une demande d'administrés de Piégut, des devis seront demandés pour l'installation d'un colombarium de quelques cases au cimetière de Piégut, et des renseignements seront pris pour la mise en place de ce service (prix des concessions, durée, etc ...).

***Schéma directeur de l'eau potable :** Ce schéma est en cours d'étude sur la commune . Lors des relevés de débits, une fuite d'eau potable a été détectée au hameau des Pons (500 litres/heure au village) et une sur le réseau des Barneauds (1000 litres/heure au réseau du bas) et aussitôt réparées.

***Signature électronique des flux avec la DGFIP (D 2015 063) :** M le Maire informe le conseil municipal que les échanges de pièces comptables avec la trésorerie de Sisteron sont dématérialisés et qu'il a signé en tant que maire le contrat de service pour la signature électronique des flux avec la DGFIP. Mme Adèle KUENTZ 1ère adjointe et M Denis PICHON 2ème adjoint ont déjà la délégation de signatures pour les flux papiers avec la DGFIP en cas d'absence de M le Maire, aussi M le Maire propose que ces 2 adjoints aient également la délégation de signature électronique pour les flux avec la DGFIP lorsqu'il est absent.

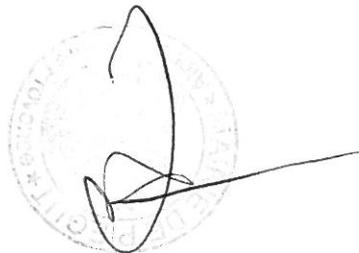
Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de donner la délégation de signature électronique pour les flux avec la DGFIP lorsque M le Maire est absent à Mme Adèle KUENTZ 1ère adjointe et M Denis PICHON 2ème adjoint.

***Mails reçus par les conseillers municipaux :** Mme Adèle Kuentz fait part de 2 demandes : la première de ne plus recevoir de mails de la part du groupe des conseillers municipaux, uniquement ceux officiels venant du secrétariat de mairie, (Mme Laetitia Collet se joint à cette demande), la deuxième de fermer au public les commissions de travail auxquelles elle participe. M le Maire accepte favorablement ces 2 demandes.

***Composteur pédagogique :** Mme Laetitia Collet propose d'acheter un composteur pédagogique collectif et de l'installer sur la place. Le conseil municipal approuve cet achat.

***Point sur l'assainissement :** M Jeremi Barnowski fait le point sur les travaux de la commission assainissement (voir tableau joint à ce compte rendu).

La séance est levée à Minuit et demi
Le Maire
Alain MICHEL



**Projets d'assainissements,
commune de Piégut, commission assainissement
Bilan des travaux et réflexions en cours au 30 sept 2015**

Etude d'aptitude des sols à l'assainissement Non Collectif (Stratère 2003)	Schéma d'assainissement initial (non adopté pour le moment par le CM)	Secteurs et Habitants au 30 sept 2015	Ech maxi prévus (futurs constructions, cf PLU)	Filière envisagée ou existante	Coût Anciens projets ou réalisés	Coût estimé nouvelle version		Année de réalisation	Financements et questions à débattre
Déclaré inapte à l'assainissement non collectif (terrain inapte)	Prévu en Ass. Collectif dans le schéma général d'assainissement de 2013(jamais voté, jamais adopté par le CM)	Village révisé à 100 hab	140 eqh	Coco	336000 € Estimé pour 180 eqh	150 000 € estimé		Printemps 2016	Le financement de ces travaux sera assuré par un emprunt réel de 200000 € qui a été accepté par la caisse des dépôts. Les travaux prioritaires seront réalisés pour le village et les Forest (1et 2). L'augmentation des impôts pour de cette année dégage 26000 Euros de rentrés d'argent annuelle en plus. Cela permettrait de rembourser l'emprunt sur 8 ans. M. Le Maire propose d'étaler ce remboursement sur une durée plus longue. Choix à soumettre à approbation du CM.
		Forests « 1 » 4 maison « Brochier/Paul » 19 hab	20 eqh	Coco	40000 € Filière coco estimé	25000 € estimé		Automne 2015	
		Forest « 2 » 3 maisons « Ayasse/Farnaud » et salle de découpe et hébergement saison. 19 hab	20 eqh	Coco	168000 € fait	200000 €		Automne 2015	
		Les barreauds 4 propriétaires, 20 hab	20 eqh	Coco	142000 € Filière roseau estimé en 2003		?		
		Jussel 48 hab	50 eqh	Roseau fait	150000 € à 225000 €		Réalisé en 2007		
		La Crotte/Le moulin/la rouvière (2 propriétaire) 10 hab	15 eqh	Actuellement fosse indiv. Coco en prévision si Ass.collectif	X	20000 à 30000 €		Non planifiée pour le moment	
		Le Planoeil (2 à 4 propriétaires) 8 hab	20 eqh	Actuellement fosse indiv. Coco en prévision si Ass.collectif	X	20000 à 30000 €		Non planifiée pour le moment	
		Les Pons (4 propriétaires) 8 hab	20 eqh	Actuellement fosse indiv. Coco en prévision si Ass.collectif	X	20000 à 30000 €		Non planifiée pour le moment	
		Neyrac (1 propriétaire) 10 Eqh	15 eqh	Actuellement fosse indiv. Coco en prévision si Ass.collectif	X	15000 à 22500 €		Non planifiée pour le moment	
		« Exceptions »							
?		Les cassettes (1 maison Thab)	2 eqh occasionnels	Fosse indiv.	X	-	-		Si la volonté du CM est de prendre en charge la totalité des habitations en assainissement collectif ou semi collectif, qu'est ce qui est proposé à ces propriétaires dont l'isolement ne permet aucun système collectif ?
		J.P Ayasse (1 propriétaire, 2 habitations) 4 hab	4 eqh	Fosse indiv.	X	-	-		
		L.Brochier (1 maison) 4 hab	4 eqh	Fosse indiv.	X	-	-		
		247 hab en période de pointe	330 eqh						